

RAPPORT SUR LE PARTI DEMOCRATIQUE NATIONALISTE DE MALTE

présenté par

MM. W.R. van der Sluis et K.J. Hahn.

Le Parti Démocratique Nationaliste de Malte avait demandé l'affiliation aux NEI déjà en 1960. Puisque Malte ne jouit pas de l'état d'un pays indépendant - en fait, Malte est une colonie Britannique - le Bureau Exécutif des NEI avait décidé que le parti de Malte ne peut pas être affilié, les statuts des NEI n'admettant que les équipes nationales des pays indépendants.

Le 10 mai 1961, le Parti Démocratique Nationaliste avait répété sa demande en faisant valoir le fait que Malte sera un état souverain dans un prochain avenir, avec un gouvernement et un chef d'état et certaines prérogatives sur le terrain des relations extérieures, dans le cadre du Commonwealth.

Dans ces conditions, le Bureau Exécutif des NEI avait décidé, dans la réunion du 23 juin 1961 à Vienne, de désigner une Commission d'enquête qui prendrait contact avec le parti de Malte et s'y rendrait pour examiner sur place la question. La Commission se composait de MM. Dal Falco (Italie), van der Sluis (Pays-Bas), Hahn (Centre d'Etudes). Monsieur Dal Falco étant empêché au dernier moment, par des engagements parlementaires, seuls MM. van der Sluis et Hahn se rendaient à Malte les 19 - 20 - et 21 septembre 1961.

Les deux membres de la Commission d'enquête avaient toute la possibilité de mener des conversations politiques avec le Président du parti M. Herbert Ganado, les membres du Bureau du parti, le secrétaire général et aussi avec des dirigeants locaux, des membres etc ... et en plus, ils ont été reçus par l'Archevêque de Malte.

De ces conversations et discussions et aussi des examens des textes du programme et des autres publications il apparaît que le Parti Démocratique Nationaliste de Malte, créé en 1958 seulement par un groupe des anciens membres du Parti Nationaliste, a l'organisation et la structure d'un parti démocratique et constitue avec l'appui d'à peu près 27% de la population un élément important du pays.

La base de son programme politique est, comme il s'exprime, la doctrine de l'église catholique apostolique et les principes des partis démocrates chrétiens européens. Le terme "nationaliste" signifie l'aspiration de certains droits constitutionnels et n'a rien à faire avec une idéologie nationaliste. Aussi le parti veut-il supprimer ce terme après que Malte ait acquis ces droits.

Dans son programme social-économique et ses déclarations, le parti ne donne pas du tout l'impression d'être un parti qui néglige les principes de la doctrine sociale chrétienne, seulement, on a l'impression que sur ce terrain le parti n'a pas encore suffisamment d'expérience. C'est pourquoi il attend surtout sur ce point beaucoup d'appui et d'information de la part de la démocratie chrétienne en Europe.

La visite à l'Archevêque, ensemble avec les leaders du parti, nous a montré que l'église essaie d'avoir une certaine influence sur la situation politique, mais la propre responsabilité politique du parti est respectée et assurée - aussi par le fait que les autorités hiérarchiques se trouvent en face de divers partis qui sont catholiques, et parce qu'elles ne peuvent pas entrer dans une discussion directe des problèmes politiques déjà très compliqués.

Le parti de Monsieur Ganado est certainement un parti modéré ce qui est reconnu aussi par les Anglais, il ne veut pas rompre tout à fait avec la Grande Bretagne, demande seulement le statut d'un "dominion" dans le Commonwealth, est très favorable à la coopération européenne et espère que Malte puisse un jour participer à l'intégration européenne. Le parti est aussi convaincu que Malte devrait jouer son rôle dans l'OTAN.

Cette position politique est d'autant plus importante que le plus grand parti du pays, le Labour-party de M. Dom Mintoff, est nettement neutraliste, anti-OTAN, a participé comme observateur au congrès de Belgrade et est aussi représenté dans le Bureau de l'association de la Solidarité Africaine, où sont aussi présents la Russie et la Chine Communiste. Le parti de M. Mintoff - comprenant environ 31% de la population - demande l'indépendance intégrale.

Le Parti Nationaliste - environ 27% - est un parti purement nationaliste, sans aucune idéologie spécifique. Il y a quelques mois on a créé un nouveau parti chrétien, "The Christian Labour Movement", comprenant probablement 10%. Ce parti trouve la plupart de ses adhérents parmi les syndicalistes chrétiens, son président Pellegrini est l'ancien secrétaire-général du parti de Mintoff. Le Parti Démocratique Nationaliste fait valoir à l'égard de ce parti qu'il est plutôt un parti classiste et non - comme les partis démocrates chrétiens - populaire, interclassiste. Tout de même le parti de M. Ganado s'efforce d'éviter un conflit avec ce parti travailliste chrétien.

Les partis de Malte se préparent aux élections qui se tiendront en février prochain. A cette occasion, on décidera aussi sur la nouvelle constitution qui est en train d'être préparée par le gouvernement anglais. Il y a une grande incertitude parmi les leaders politiques surtout au sujet de l'attitude de M. Mintoff. C'est pour ces raisons que le Parti Démocrate Nationaliste espère un appui international pour améliorer ces chances.

Conclusions : Le Parti Démocrate Nationaliste de Malte est un parti dont la demande d'affiliation mérite d'être prise en considération favorable. Les prémisses pour cette affiliation sont données : il est un parti démocrate qui n'a aucune relation avec des partis totalitaires ou autoritaires, qui se prononce pour la démocratie chrétienne, qui a, apparemment, assez d'appui aussi parmi des jeunes. Ce qui manque encore au sujet de l'expérience démocratique et de l'orientation sociale peut certainement être développé par un contact régulier avec la démocratie chrétienne internationale. Etant donné le danger politique créé par la politique du parti de M. Mintoff, un parti démocratique et chrétien, qui est modéré, et qui se prononce ouvertement pour une politique européenne et occidentale, pourrait jouer un rôle plus important encore si il était admis dans les rangs des démocrates chrétiens.

Puisque Malte n'est pas encore un pays indépendant, les deux membres de la Commission d'enquête proposent de décider favorablement sur la demande d'admission du Parti Démocratique Nationaliste de Malte dans le sens que l'adhésion formelle entre en vigueur à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution de Malte.

Rome, le 28 septembre 1961.

W.R. van der Sluis - K.J. Hahn